## **GRENOBLE ET SA RÉGION**

LE COLLET D'ALLEVARD Construit sans permis en novembre 2016, le bâtiment a fini par être démonté

## Le restaurant d'altitude "Le 738" enfin démoli



Avant... après. Deux ans se sont écoulés entre ces deux prises de vue. À gauche, "Le 738". Ce restaurant d'altitude, construit au sommet des pistes, est flambant neuf. Nous sommes en décembre 2016. Il n'attend plus que ses clients... et surtout l'autorisation d'ouvrir ses portes puisqu'il a été bâti sans permis. Il restera deux hivers portes closes. À droite, "Le 738" a disparu du paysage. On est en novembre 2018. Michel Benay, le propriétaire, a fini par démolir son chalet bon gré, mal gré. Il ne reste plus que l'ancienne gare d'arrivée du télésiège des Plagnes... Comme c'était le cas à l'automne 2016. Photos Le DL/E.D.



e "738" devait disparaî- qui avait instruit a posteriori ece... Enfin, surtout depuis ce fameux hiver sans neige de 2016...

sommet des pistes du Collet d'Allevard, à 2 150 mètres d'altitude, par le restaurateur et propriétaire du camping de la station Michel Benay, l'établissement n'a jamais obtenu les autorisases portes. Même avec ce deuxième dépôt de permis de construire, cette fois en

tre. C'était écrit d'avan- ce second dossier de permis,

## A nouveau comme en 2016

Construit sans permis, au Le Grésivaudan, via son office de tourisme intercommunal, qui a repris la compétence du domaine skiable en janvier 2018, n'a jamais vraiment su comment s'extirper de cette sale affaire qu'il a condamnée sans prendre de tions lui permettant d'ouvrir décision. Mais cet automne, craignant un nouvel arrêté du maire de La Chapelledu-Bard pouvant interdire bonne et due forme, mais qui cet hiver le ski et la randona été refusé. Quant à l'hypo- née au Collet d'Allevard, il a thèse d'une reconversion en finalement mis à disposition salle hors sac, l'idée a été de M. Benay un engin pour aussi vite trouvée que ba- qu'il achève enfin la démolilayée d'un revers de la man- tion de son restaurant entache par la Communauté de mée le 23 juillet dernier. Ce redevenu tel qu'il l'était en de cette démolition, mais

cours des vacances de la Toussaint, avant que la neige arrive et rende ce chantier de démolition impossible. Il n'y a donc plus de danger immédiat comme le stipulaient les deux derniers arrêtés du maire de La Chapelle-du-Bard, Michel Bellin-Croyat, qui ont contraint Michel Benay à monter démolir ce restaurant qui lui' aura coûté plus de 200 000 € sans avoir jamais pu ouvrir. Certes, le restaurateur a fait place nette, mais il lui aura fallu près de deux ans pour se mettre en conformité avec la loi Montagne.

Reste que ce chantier, qui avait pris cet automne des allures de décharge à ciel ouvert, n'est plus. Le site est

issue au goût amer. Et dire qu'en 2016, Philippe Langenieux-Villard, le maire d'Allevard, en donnant un accord de principe oral pour la construction de ce restaurant, y avait vu « une chance exceptionnelle pour le Collet ». Le maire de La Chapelle-du-Bard, l'ancien gendarme Michel Bellin-Croyat, aurait partagé la même vision si ce dossier avait été fait dans les règles. « La vue était belle, elle l'est encore plus maintenant depuis que cette baraque à planches a disparu! » lâche sans ménagement celui qui n'a jamais cessé de dénoncer cette construction illégale. Certes il se dit aujourd'hui satisfait communes du Grésivaudan, que ce dernier a fait, au 2016. Michel Benay préfère que d'efforts pour en arriver

garder le silence sur cette là : « Ceci aurait dû se passer sans contrainte, voire ne jamais exister! » Il rappelle combien « sa petite commune a dû lutter avec des moyens dérisoires pour rendre à la station du Collet d'Allevard toute son esthétique' et aux skieurs et randonneurs un paysage impeccable. »

> Au sommet des pistes désormais, il ne reste donc plus que l'ancienne gare d'arrivée du télésiège des Plagnes située sur La Chapelle-du-Bard et sur laquelle s'était appuyée la construction du "738", elle, sur... Allevard.

**Emmanuelle DUFFÉAL** 

